Municipalité de
Pointe-Fortune

Pointe-Fortune, le 2023-03-23

Inondations : rencontre préparatoire à l'intention des propriétaires de Rigaud et de Pointe-Fortune

La Ville de Rigaud tiendra une séance d'information à l'intention des propriétaires de la ville de Rigaud et de la municipalité de Pointe-Fortune qui résident en zone inondable, **le lundi 3 avril 2023 à 19 h,** au 2e étage de l'édifice Robert-Lionel-Séguin (bibliothèque municipale) situé au 102, rue Saint-Pierre à Rigaud.

Bien que les données ne laissent pas présager de problématique pour le moment, ces données peuvent changer au cours des prochaines semaines car elles sont tributaires de la météo, notamment des précipitations de neige ou de pluie à venir, mais également des facteurs de gel et de dégel qui influent la perméabilité des sols et leur capacité à retenir l'eau.

Les propriétaires sont donc invités, comme à l'habitude, à se préparer dès maintenant et à planifier concrètement la protection de leur résidence et, s'il s'avérait nécessaire, leur hébergement chez des proches.

Les acteurs en sécurité civile seront présents à la séance d'information pour présenter le portrait hydrométéorologique actuel, le rôle de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), les responsabilités et devoirs des propriétaires, et le soutien de partenaires lors d'une inondation. La présentation sera suivie d'une période de questions pour les personnes présentes.

La séance sera captée mais non diffusée en direct. Les personnes ne pouvant être présentes pourront visionner la captation sur le site Internet de la ville de Rigaud au courant de la semaine suivante.

Formulaire de questions

En préparation à cette séance, les propriétaires sont invités à faire parvenir à l'avance leurs questions en remplissant le formulaire disponible à https://fr.surveymonkey.com/r/TPD5QLY **avant le jeudi 30 mars à 16 h 30.** Les réponses aux questions posées seront données lors de la séance et accompagneront la diffusion de la captation sur le site Internet de la ville de Rigaud.

Source : Municipalité de Pointe-Fortune